



# LE REFERENT REGIONAL DISCIPLINAIRE



Version finale, mai 2019.

**Le référent disciplinaire** est une personne clef du système fédéral. Il n'a pas obligatoirement un profil de technicien, mais son réseau et sa disponibilité font de lui une personne essentielle au développement d'une discipline au niveau territorial.

- Il est le référent de la discipline au sein de son territoire.
- Il est sous la responsabilité directe du coordonnateur de l'ETR et des élus régionaux.
- Il met en œuvre la politique nationale disciplinaire au sein du territoire.
- Le comité et le DS doivent donner leur accord pour la nomination.

## Ses missions principales :

- Proposer et mettre en œuvre un plan régional de développement de la discipline.
- Représenter la discipline lors des réunions ETR et dans la vie régionale.
- Représenter la région lors des réunions de la commission nationale.
- Mettre en place et/ou suivre la convention de partenariat avec le comité régional homologue.

**Pour la réussite du projet territorial, il lui incombe d'essayer de mettre en place une équipe de bénévoles autour de lui pour multiplier des compétences spécifiques et développer le projet local.**

Exemples de la composition idéale autour du référent :

- Technicien disciplinaire
- Juge arbitre
- Classificateur
- Gestionnaire de compétitions
- Responsable logistique
- Responsable communication
- Responsable administratif

En complément de ses missions principales et selon ses disponibilités, le référent à la possibilité :

- D'organiser une réunion annuelle des clubs,
- De mettre en œuvre une ou plusieurs journées de découverte et/ou de détection,
- De mettre en place ou accompagner des stages régionaux thématiques (JAP, perf, découverte),
- De mettre en place ou accompagner une compétition régionale et/ou nationale.

**Le référent régional s'engage bénévolement et idéalement sur une paralympiade.**

**Il est officialisé par un courrier du directeur sportif et de la région après accord des deux parties.**

La fédération, le comité régional et la commission s'engagent à tout mettre en œuvre pour le former et l'accompagner au mieux dans ses missions.